

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240405-34-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

OBJET : SPORTS - Semaine Olympique Française de Voile Hyères-MTPM. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile.

RAPPORTEUR : Monsieur Francis ROUX - 1er Adjoint

La Ville d'Hyères et la Fédération Française de Voile ont décidé de poursuivre leur collaboration pour la prochaine olympiade concernant l'organisation de la Semaine Olympique Française de Voile prévue chaque année fin Avril.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée reste ainsi le partenaire principal financier et la Ville d'Hyères le principal partenaire logistique et technique. A cet effet, il convient de signer une nouvelle convention d'organisation pour la période 2025-2026 qui prévoit les engagements respectifs de la Ville et de la Fédération Française de Voile.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé qui précède,

VU l'avis de la première commission,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération Française de Voile.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,


Monsieur Olivier MICALE
Secrétaire de séance



Le Maire
Jean-Pierre GIRAN


ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le